

**AVIS DE DEMANDE DE PROPOSITIONS OUVERT NATIONAL
N° PRODER/09/S/2023-2024, RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU
CHARGE DE L'ETUDE DE CARACTERISATION DE BASSINS DE
PRODUCTION/TRANSFORMATION POUR LE COMPTE DU PRODER**

DATE DE PUBLICATION : le 15/04/2024

DATE LIMITE DE DEPOT DES PROPOSITIONS : le 31/05/2024 à 10 heures 30 .

1. Le Gouvernement du Burundi a obtenu un financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) destiné à couvrir le coût du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », et envisage d'en faire partiellement usage pour l'acquisition des services d'un prestataire chargé de l'étude de caractérisation des bassins de production. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PRODER.
2. L'Accord de financement du PRODER a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 53,700 millions USD et pour une durée de sept (7) ans.

Le PRODER couvre 12 provinces à savoir Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Rutana, Ruyigi, Karusi, Kayanza, Ngozi, Gitega, Muyinga, Makamba et Bururi. L'extension dans les autres provinces sera déterminée lors de la revue à mi-parcours du Programme, en tenant compte de la disponibilité de financements complémentaires.

Le but du PRODER est de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agri-éleveurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier.

Le programme est structuré en trois (3) composantes :

- **la Composante 1 :** Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux, dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;
 - **la Composante 2 :** Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;
 - **la Composante 3 :** Renforcement Institutionnel et Gestion du Programme.
3. Le présent avis de Demande de Propositions fait suite à l'avis général de passation de marchés paru sur le site web des programmes et projets du FIDA au Burundi le 04/9/2023 et sur le site Web des marchés publics le 06/9/2023, ainsi que dans le Renouveau le 19/9/2023.

4. Le PRODER invite à présent les entités remplissant les conditions requises ("soumissionnaires") à soumettre des propositions en vue de la fourniture des services de conseil énumérés ci-après : étude de caractérisation de bassin de production/transformation. Des précisions concernant lesdits services figurent dans le mandat.
5. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les sociétés de conseil, participant à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement de sociétés et possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut pas participer à l'Appel d'Offres toute société de conseil concernée par l'une des règles d'incapacités énumérées à l'article 161 du Code des marchés publics du Burundi, promulgué le 29 janvier 2018.

La société de conseil sera choisie selon la méthode basée sur la qualité et coût et les procédures décrites dans le présent appel à propositions, conformément aux politiques exposées en détail dans la dernière version des Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets qui ont été établies par le FIDA et approuvées par le Conseil d'administration du Fonds, ainsi que dans le Guide pratique de passation des marchés du FIDA.

6. La présente étude est financée par le PRODER sur PRET N° 2000004133 et DON N° 2000004134 du FIDA.
7. Pour exécuter les tâches demandées, la société de conseil disposera soixante (60) jours ouvrables, comptés dès réception du contrat signé par toutes les parties.
8. Le dossier de demande de propositions peut être consulté à la Coordination du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER) », sise Avenue du Large n° 30 ; Immeuble abritant les Projets/Programmes financés par le FIDA au Burundi ; 1^{ème} étage, Tél: +257 22 21 211201/22211200/22211205, Zone KININDO, Commune MUHA, mairie de Bujumbura/Burundi. Il peut être obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant preuve de paiement d'un montant non remboursable de deux cent mille francs burundais (200.000 BIF) dont la moitié cent mille (100.000 BIF) sera versée sur le compte de transit des recettes non fiscales de l'Etat n° CC10003 ouvert à la BRB et l'autre moitié cent mille (100.000 BIF) sur le compte n° CC13915 03104582302 ouvert à la BRB au nom du PRODER /RECETTES INTERNES.
9. Toute question concernant la présente demande de propositions doit être adressée par écrit au Coordonnateur du PRODER à l'adresse ci-dessus ou par courriel à nti.comeprogrammefidaburundi.org du Coordonnateur avec Copie à egidiusniyo@yahoo.com du Responsable de passation des marchés, en mentionnant la référence de la publication, au moins 10 jours avant la date limite de dépôt des propositions figurant au point 12 ci-dessous.

L'Acheteur répondra par courrier ou courrier électronique à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier de demande de propositions, qu'il aura reçue au plus tard dans les cinq (5) jours calendaires précédant la date limite de dépôt des propositions.

10. Les propositions doivent être rédigées en langue française. Les dispositions et le format des formulaires de soumission types inclus dans le présent Dossier de demande de propositions doivent être strictement respectés.

Elles seront présentées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies.

Elles seront présentées dans deux enveloppes séparées : la proposition technique d'une part et la proposition financière d'autre part. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure sans aucun signe distinctif.

11. Les propositions seront constituées des documents administratifs & techniques d'une part, et d'une proposition financière d'autre part, et **séparément.**

Documents administratifs & techniques

a) Documents administratifs

- 1) Habilitation du signataire de l'offre à engager le soumissionnaire ;
- 2) La preuve d'achat du dossier de demande de propositions technique et financière portant le numéro du marché ;
- 3) L'accord d'association notarié en cas de groupement ;
- 4) L'engagement authentifié du groupement à rester solidaire pendant toute la durée du contrat ;
- 5) Le certificat d'immatriculation fiscale (il est aussi exigé à chaque soumissionnaire en cas de groupement) ;
- 6) L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR) en cours de validité (elle est aussi exigée à chaque soumissionnaire en cas de groupement) ;
- 7) L'attestation de non redevabilité à l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) en **original** en cours de validité (elle est aussi exigée à chaque soumissionnaire en cas de groupement) ;
- 8) Une attestation de non exclusion à la commande publique délivrée par l'Autorité de Régulation des marchés publics (elle est aussi exigée à chaque soumissionnaire en cas de groupement) ;
- 9) Une copie des statuts du Bureau notariés (elle est aussi exigée à chaque soumissionnaire en cas de groupement) ;
- 10) Attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Commerce et ne datant pas de plus de 3 mois (elle est aussi exigée à chaque soumissionnaire en cas de groupement) ;
- 11) L'adresse physique et électronique complète du soumissionnaire.

b) Documents techniques

- 1) La lettre de soumission de la proposition technique conformément au modèle technique n°1) ;
- 2) Les curricula vitae (CV) pour le personnel clé proposé (Formulaire technique n°2) signés par leurs propriétaires et les copies des diplômes certifiées conformes aux originaux délivrés par le Ministère ayant l'éducation dans ses attributions ;
- 3) L'organisation et expérience du bureau (Formulaire technique n°3) ;
- 4) Les observations et/ou suggestions du bureau sur les Termes de référence (Formulaire technique n°4) ;
- 5) Le descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposé pour accomplir la mission (Formulaire technique n°5) ;
- 6) La composition de l'équipe et les responsabilités de ses membres (Formulaire technique n°6) ;

- 7) Le calendrier des tâches du personnel (Formulaire technique n°7) ;
- 8) Le calendrier des activités et programme de travail (Formulaire technique n°8) ;

N.B. : La proposition technique ne devra comporter aucun élément en rapport avec la proposition financière.

c) Proposition financière

La proposition financière sera placée sous enveloppe fermée et sera constituée de :

- 1) la lettre de soumission de la proposition financière (Formulaire financier n°1) ;
- 2) Estimation du Coût des Services et Bordereau des Prix (Formulaire financier n°2) ;
- 3) Un chiffre d'affaires de trois dernières années d'un montant de deux cent millions de francs burundais (Bif 200.000.000.000), traduit par des états financiers validés par le fisc.

Les candidats sont informés que l'absence de l'un des documents ci-dessus ou la non-séparation des propositions technique et financière entraînera le rejet de la soumission. En cas de doute, sur le plan administratif ou sur le statut du soumissionnaire, des demandes d'éclaircissements pourront être adressées aux soumissionnaires sur base de l'article 183 du code des Marchés Publics.

12. La proposition que vous êtes invité à soumettre doit l'être au plus tard le **31.05.2024** à 10 heures 30 minutes à l'heure locale (Bujumbura-Burundi) à l'adresse ci-haut mentionnée. Elle doit être valable pour une durée de 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date de soumission susmentionnée. Durant cette période, la société de conseil est tenue de s'assurer que les membres du cadre organique dont il est fait mention dans la proposition demeurent disponibles

13. Une séance d'information sera organisée à l'intention des soumissionnaires selon les modalités que prévoient les données particulières de l'appel à propositions figurant dans la Section III du présent document.

14. Les propositions électroniques *ne sont pas* acceptées.

Veillez agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de mes salutations distinguées.

LE COORDONNATEUR DU PRODER

Côme NTIRANYIBAGIRA.



Section VI. TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU CHARGE DE L'ETUDE DE CARACTERISATION DES BASSINS DE PRODUCTION/TRANSFORMATION DE LA ZONE D'ACTION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL (PRODER)

1. Client

Le client de cette mission est le Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER) dont l'Accord de financement a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 53,700 millions USD pour une durée de (7) ans. L'Accord de financement est entré en vigueur le 25 août 2022.

2. Genèse du programme

Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu un Don et un Prêt du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour le financement du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER) dont l'Accord de financement a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 53,700 millions USD et une durée de (7) ans. L'Accord de financement est entré en vigueur le 25 août 2022.

Le PRODER sera exécuté durant sept ans (2022 à 2029) dans les zones rurales. La visée du Gouvernement est d'avoir une portée nationale ; en fonction de la disponibilité des financements FIDA11, le PRODER interviendra dans dix provinces où le FIDA intervient déjà notamment à travers le FIPARV-B et le PAIFAR-B : Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Rutana, Ruyigi, Karuzi, Kayanza, Ngozi, Gitega et Muyinga pour capitaliser sur l'approche programme du FIDA au Burundi et dans deux autres provinces Makamba et Bururi. Les possibilités d'extension des interventions aux provinces restantes seront progressivement analysées et discutées tenant compte de la disponibilité des financements (FIDA12-13). Le choix des provinces d'intervention tient compte des critères suivants: (i) l'incidence de la pauvreté ; (ii) le niveau de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et aux effets du changement climatique; (iii) le potentiel de développement rural et les possibilités pour l'intensification des activités agrosylvopastorales et halieutiques, (iv) les conditions favorables à l'installation et l'insertion des jeunes et (iv) les possibilités d'extension de l'intervention du FIDA pour couvrir les provinces/communes non suffisamment couvertes de manière à optimiser l'impact des interventions sur les cibles.

3. Informations générales relatives à la mission

3.1 composantes

Pour atteindre les objectifs indiqués ci-haut, le PRODER comprend 2 composantes techniques : développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux, (ii) promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales et une composante liée à la gestion et la coordination : (iii) Renforcement Institutionnel et Coordination du Programme.

Composante 1. Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux

Elle vise à offrir aux jeunes la possibilité d'intégrer l'écosystème de l'agro-industrie, en qualité de porteur d'une entreprise rurale ou d'employé rural. Elle contribuera également à diversifier, à augmenter et à améliorer la qualité de l'offre des services et des biens essentiels pour le développement des entreprises rurales en les rendant sensibles à la nutrition, au genre et résilientes au changement climatique, en utilisant des technologies durables et de bonnes pratiques. La composante comprend deux sous composantes :

Sous-composante 1.1: Promotion des entreprises des jeunes ruraux,

Produits attendus:(i) Au moins 52.000 porteurs d'initiatives économiques et d'entreprises ont conclu avec le PRODER des conventions de formation et d'accompagnement pour la maturation de leur projet d'entreprise et l'élaboration de plans d'affaires bancables

Sous-composante 1.2: Appui au développement d'entreprises rurales viables.

Produit attendu 1 : 7 840 micro-petites entreprises rurales viables créées ou consolidées grâce à la subvention du PRODER (maxima : 90 pour cent pour les entreprises en création et 75 pour cent pour les entreprises en accélération/consolidation) et aux apports complémentaires des promoteurs et 39.000 emplois ruraux décents et durables créés ou consolidés dans la zone d'intervention du programme. Tout en respectant ces maxima, les montants des subventions et apport des promoteurs sont indicatifs car seront déterminés dans chacun des cas après une analyse approfondie des plans d'affaires

Composante 2 : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales

Cette composante vise à fournir aux jeunes ciblés en particulier les groupes vulnérables un environnement propice à la création et/ou au développement de leurs entreprises. Elle est répartie en 2 sous composantes :

Sous-composante 2.1: Amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour la nutrition et l'entreprenariat agricole ;

Produits attendus 1 : Au moins 40.000 porteurs de projets agricoles en particulier les jeunes et les peuples autochtones (« Batwa ») ont accès à la terre à raison d'au moins 0,5 ha par personne soit environ 20.000 ha des terres pour la production agropastorale et halieutique et l'application des connaissances acquises dans le cadre de l'incubation, mobilisées à cet effet. 69 pour cent et 21 pour cent de ces terres relèvent respectivement du domaine public et des coopératives.

Produit attendu 2: Au moins 80 pour cent de terres mobilisées sont soumises à une gestion résiliente au changement climatique, grâce à la mise en œuvre d'un ensemble de pratiques de gestion durable et à un usage foncier sécurisé.

Sous-composante 2.2: Développement des infrastructures pour la production et l'accès au marché.

Produit attendu 1 : Au moins 40.000 membres des ménages vulnérables incluant des jeunes et femmes exploitant environ 0,5 ha de terres des collines aménagés par



personne, pour environ 20.000 ha collinaires aménagés et 0,27 ha de terres de marais par personne pour environ 1.000 ha de marais.

Produit attendu 2 : Au moins 30.000 personnes accéderont aux 4 hangars/silos, et 100 magasins de stockage, un abattoir moderne, une usine de transformation de la viande, une usine d'emballage, et/ou emprunteront les 100 km de pistes de désenclavement de bassins de production réhabilités/construits.

Les principales activités seront comme suit: (i) installation notamment des fossés selon les courbes de niveau consolidés, (ii) installation des ouvrages antiérosifs à la parcelle et (iii) installation des bandes enherbées, garantissant une gestion résiliente au changement climatique des terroirs des collines, (iv) diffusion d'un ensemble des bonnes pratiques durables permettant (a) de limiter les effets néfastes des inondations et éviter ainsi la destruction des cultures ; (b) d'améliorer la fertilité des sols sur les collines par l'amélioration de l'infiltration des eaux de pluies et la restauration des sols dégradés ; et (c) de produire les matières végétales pour l'alimentation du bétail et le bois de chauffe grâce à la consolidation par végétalisation des aménagements et reboisement des sols marginaux. PRODER favorisera également : la gestion durable des marais bassins versants ; de petites structures de récolte et de gestion des eaux de surface ; l'irrigation avec des panneaux solaires ; des techniques de production et de transformation résilientes au climat ; la culture de plantes vivaces pour l'alimentation du bétail et le bois de chauffage, des résilientes au climat et polyvalentes/usages multiples dans les pépinières ainsi que le renforcement des capacités et des connaissances.

Composante 3 : Renforcement Institutionnel et Coordination du Programme

L'objectif de la composante est de renforcer les capacités du MINEAGRIE et de l'Unité de Gestion du Programme pour une exécution efficace contribuant à la transformation rurale. Elle comprend 2 sous composante :

Sous-composante 3.1: Appui aux politiques et renforcement institutionnel, Sous-composante

Produits attendu 1. Au moins 3 Règlements et Textes (y compris les mesures politiques qui s'attaquent à la fragilité et répondent aux besoins spécifiques des jeunes afin de faciliter leur accès aux opportunités dans l'environnement des affaires agroalimentaire) sont relus, adaptés, traduits, diffusés

Produit attendu 2 : le MINEAGRIE et ses organes consultatifs sont renforcés

Produit attendu 3 : Des organisations de producteurs (OP), les partenariats productifs/commerciaux, les réseaux de jeunes agripreneurs et les partenaires d'exécution sont renforcés

Sous-composante 3.2: Gestion et coordination du Programme.

Produits attendus 1: l'unité de facilitation et de coordination du Programme (UFCEP) et les unités de facilitation et de coordination régionales (UFCE) disposent d'une expertise technique veillant à l'intégration des jeunes, de l'environnement, du genre et de la nutrition dans toutes les composantes du projet et à la participation des autorités locales et des populations à la planification et à la mise en œuvre des activités du PRODER afin qu'elles s'approprient les réalisations et s'assurent de la bonne gestion des investissements

Produit attendu 2 : Au moins 40.000 jeunes ont adhéré au programme et participent massivement à sa planification et son exécution ainsi qu'à la réalisation de ses résultats.

3.2 Zone d'intervention

Le PRODER sera exécuté dans 12 provinces à savoir Bubanza et Cibitoke pour la région Ouest, Kayanza, Ngozi et Muyinga pour la région nord, Gitega, Karusi et Muramvya pour la région centre et Bururi, Makamba, Rutana et Ruyigi pour la région sud-est.

Le choix des communes (unités administratives et planification) et des collines (unités de planification des activités en direction des bénéficiaires du projet) d'intervention seront identifiées suivant une approche « zone de concentration ». Les critères ci-après guideront le choix de ces zones de concentration :

- ✓ l'existence d'une dynamique d'intensification ;
- ✓ les possibilités d'évolution ou de stimuler l'intensification de la production des activités agrosylvopastorales et halieutique ou le potentiel de développement rural
- ✓ l'envergure des filières pour lesquelles chaque localité à retenir dispose d'avantages comparatifs pour son développement
- ✓ la dynamique d'occupation du sol intégrant les possibilités de densification des centres de rayonnement collinaires susceptibles d'évoluer vers les agropoles d'entreprises
- ✓ la dynamique d'évolution de la carte de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- ✓ la dynamique des marchés
- ✓ les conditions favorables à l'installation et l'insertion des jeunes
- ✓ les possibilités d'extension de l'intervention du FIDA pour couvrir les provinces/communes non suffisamment couvertes de manière à optimiser l'impact des interventions sur les cibles.

3.3 Approche d'intervention

L'approche d'intervention du PRODER est caractérisée par les éléments suivants :

- ✓ La progressivité dans la mise en œuvre des activités. Sa mise en œuvre se fera de manière progressive entre autres pour prendre le rythme de ciblage des jeunes et femmes devant être incubés et de la durée de leur incubation qui est fonction des catégories du public cible.
- ✓ Le triptyque Formation/Financement/Appui-Conseil-business coaching (FFAC) comme approche de création et de consolidation des MPER (Moyennes et Petites Entreprises Rurales) viables
- ✓ L'approche de densification des interventions dans les bassins ou sous-bassins de concentration de la production de manière à créer une masse critique des MPER pouvant permettre la mutualisation des coûts des formations, de l'appui-conseil, de l'accompagnement et l'émergence des externalités positives,
- ✓ Le principe du "faire faire" marqué par la contractualisation avec des prestataires publics et privés pour la fourniture de services (information, formation, conseil, accompagnement); (iii) l'approche par la demande qui consiste à intervenir en réponse à une demande mûrie des porteurs d'initiatives économiques ;
- ✓ L'identification et la sélection des MPER à promouvoir ou à consolider dans le cadre du développement d'activités relevant essentiellement du secteur privé au niveau province, commune et collinaire ;

- ✓ Une approche de mise en relation avec les institutions de finances rurales inclusives construite sur la base d'une demande solvable pour financer des MPER viables ;
- ✓ La régionalisation des interventions et la responsabilisation des acteurs régionaux dans la coordination du projet, la sélection et le suivi des MPER ;
- ✓ L'approche participative qui consiste à associer les différentes parties prenantes dans la conception et l'exécution des actions prévues ;
- ✓ Le renforcement des institutions de formation et d'appui accompagnement en vue de qualifier et pérenniser l'offre nationale et provinciale de service ;
- ✓ La gestion axée sur les résultats en veillant à ce que tous les contrats de prestation de services soient assortis d'obligations de résultats évalués annuellement ;
- ✓ La recherche de complémentarité et de synergie avec les autres projets (PAIVA-B⁵, PROPA-O⁶ et PRODEFI-I et des initiatives développées par d'autres ministères...) intervenant dans le même domaine et dans la même zone ;
- ✓ La prise en compte des acquis techniques et méthodologiques des projets similaires menés aux niveaux nationaux et sous régional (entre autres PROMER-Sénégal, REP-Ghana, PEAJ Cameroun...).

3.4 Théorie du changement

La situation dans les zones rurales du Burundi est caractérisée par la prédominance des facteurs de fragilité : niveaux élevés de pauvreté et d'inégalité entre les sexes, taux élevés de chômage et de dépendance des jeunes, malnutrition généralisée, dégradation de l'environnement et faible capacité d'adaptation pour faire face aux impacts du changement climatique. Cette situation est également liée à la fragmentation des exploitations agricoles de 0,4 ha en moyenne, aux normes et pratiques sociales et culturelles qui perpétuent l'inégalité entre les sexes, l'insécurité alimentaire, la faible productivité du capital et des systèmes agricoles, la difficulté d'accéder à des services et à des intrants agricoles de qualité, l'insuffisance des opportunités économiques et des emplois, le manque d'infrastructures socio-économiques de base comme l'eau potable et une bonne hygiène ainsi que la faible organisation des filières et marchés agricoles. Le PRODER cherche à sortir équitablement les populations en particulier jeunes du cercle vicieux de la fragilité, en ciblant les différentes catégories de jeunes femmes et d'hommes vivant dans les zones rurales alphabétisés ou non, qui sont déjà actifs ou portent des idées d'entreprise ayant un potentiel entrepreneurial avéré.

Le PRODER soutiendra la mise en place : (i) du dispositif institutionnel, le processus et les parcours d'incubation, d'accélération et d'intensification agro-pastorale et halieutique personnalisé pour chaque porteur de projet d'entreprise ; (ii) des plateformes de services à l'entreprise qui renforceront la concertation et le dialogue sur les politiques et les stratégies nationales pour les rendre davantage sensible à l'entrepreneuriat rural jeune, à la nutrition, au genre, au climat et à l'évolution de l'environnement des affaires au Burundi ; (iii) des groupes thématiques : Entrepreneuriat rural jeune – Innovation et marchés – Technico-économique – Finances rurales inclusives pour suivre les dynamiques bassins/territoire, les dynamiques entrepreneuriales et les dynamiques filières, développer et diffuser les outils et les instruments adaptés aux besoins et attentes changeants des institutions et individus partenaires et renforcer leurs

⁵ PAIVA-B – Projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles

⁶ PROPA-O - Projet pour accélérer l'atteinte de l'Objectif du millénaire pour le développement.



capacités à cet effet (sous-composante 1.1). Il soutiendra également la création ou la consolidation et le développement des entreprises des jeunes hommes et des femmes ainsi que la création/consolidation d'emplois pour les jeunes dans la zone géographique ciblée (sous-composante 1.2).

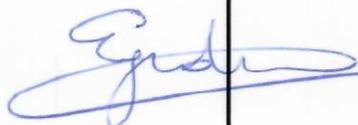
Le PRODER contribuera également à créer un environnement propice au développement des affaires avec l'amélioration de l'accès aux actifs productifs (terre, technologies résilientes et performantes dans la sous-composante 2.1 et aux infrastructures structurantes collectives de production et de mise en marché dans la sous-composante 2.2 et avec l'adaptation, la traduction et la diffusion des documents de stratégies et de politiques nationales, le suivi de l'application de ces documents et le renforcement du MINEAGRIE, des organes consultatifs et des coopératives (sous-composante 3.1) et l'amélioration du pilotage stratégique et opérationnel, de la planification, de la passation des marchés et du suivi de l'exécution des activités (sous-composante 3.2).

Les activités soutenues se traduiront par : (i) des avantages sociaux et économiques pour les générations actuelles et futures (accroissement des revenus, amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (forte réduction de la malnutrition), de la prise en compte de question de genre à toutes les étapes de développement des entreprises, y compris les innovations durables; et (ii) la protection et le maintien de la diversité, de la productivité, de la résilience, des fonctions essentielles et de la valeur intrinsèque des écosystèmes forestiers, des pâturages et des marais. Cela contribuera à réduire la pauvreté, la malnutrition par à la fois l'accroissement et la diversification de l'offre des biens et services de qualité et l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité aux aliments diversifiés et nutritifs et à renforcer la résilience climatique des ménages dans les provinces de la zone d'intervention du programme.

Les hypothèses sous-jacentes sont les suivantes : (i) le gouvernement continue de s'engager à soutenir le développement de l'entrepreneuriat rural des jeunes ; (ii) les effets du changement climatique (eaux de ruissellement à l'origine des dégradations des sols), les effets anthropiques (feux de brousse et déforestation) qui les favorisent et des inondations occasionnant les destructions de moyens de subsistance de ménages sont contrôlés et gérés dans la zone du programme ; (iii) les autorités administratives et les populations des collines de 12 provinces d'intervention adoptent des comportements et pratiques genre sensible, nutrition sensible, jeunes sensibles, climat sensible.

3.5 Groupe cible et sa caractérisation.

Le PRODER touchera 85.000 bénéficiaires dont 80.000 issus des ménages ruraux pauvres et 5000 constitués par les fournisseurs de biens et de services. Sur les 80000 ménages ruraux pauvres, 50 pour cent (soit 40.000) seront des jeunes avec une représentation égale des jeunes femmes et 50 pour cent (des 40.000 ménages restant) seront des femmes chef de ménages et/ou chef d'exploitation ayant une représentation adéquate au sein des comités de prise de décision dans toutes les composantes du projet. Le projet ciblera parmi les bénéficiaires 5 pour cent de ménages des peuples Autochtones (Batwa). En plus de ces derniers, une attention sera accordée également à d'autres groupes cibles à travers l'appui aux ménages vulnérables. Il s'agit notamment : (i) des Personnes vulnérables déplacées (PDI) et rapatriées victimes d'un niveau très élevé de décapitalisation et qui sont en instance d'insertion socio-économique dans les milieux d'accueil, (ii) des ménages extrêmement vulnérables composés de personnes Vivants avec le VIH/SIDA, les personnes victimes des violences diverses, les handicapés, les personnes de troisième âge, veuves et veufs (encore actifs). L'ensemble se



caractérisant par une vulnérabilité structurelle, une faible insertion sociale et une absence d'opportunités socio-économique. Ils représenteront 5% des ménages bénéficiaires à cibler.

Catégorisation des ménages bénéficiaires. L'ensemble des 80.000 ménages ruraux bénéficiaires sont répartis en cinq catégories ci-après :

1. 5.000 jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15-35 ans) entrepreneurs, pleinement engagés dans des activités agropastorales et métiers connexes dont les entreprises disposent de réels potentiels de croissance, mais qui rencontrent des contraintes techniques ou financières qui limitent leur développement ;
2. 24.000 jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15-35 ans) vivant en milieu rural, n'ayant pas bénéficié de formation formelle dans les domaines agro-pastoraux, pratiquant ou non des activités de production agricole, avec un accès limité aux technologies agricoles modernes, aux marchés et aux services financiers;
3. 11.000 jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15-35 ans) diplômés de l'enseignement technique agricole ou non - y compris des jeunes de niveau post-primaire, secondaire ou supérieur - et souhaitant créer ou développer leurs entreprises agropastorales ;
4. 33.000 ménages ayant peu d'accès à la terre et aux autres actifs productifs. Des jeunes issus de ces ménages amélioreront leurs actifs et capacités en passant par l'incubation et bénéficieront d'appuis à l'entrepreneuriat ; et
5. 7.000 ménages avec un peu plus d'accès à la terre et aux autres actifs et qui peuvent augmenter leur potentiel

Pour leur préparation à l'entrepreneuriat, le PRODER leur propose trois parcours : (i) l'accélération pour les jeunes de la catégorie 1, (ii) l'incubation pour les jeunes des catégories 2 et 3, et (iii) l'intensification agricole durable pour les jeunes des catégories 4 et 5.

Tableau 2 : synthèse de la répartition des groupes bénéficiaires par âge, genre et statut du ménage

Catégories de groupes cibles	Ménages		Dont femmes	
	%	Nombre	%	Nombre
1. Jeunes microentrepreneurs (15-35 ans)	50%	40 000	50%	20 000
2. Ménages pauvres et vulnérables	40%	32 000	25%	20 000
3. peuple Autochtone (Batwa)	5%	4 000	2,5%	2 000
4. personnes vivant avec handicap, Personnes déplacées internes (PDI) personnes rapatriées	5%	4 000	2,5	2 000
Total	100%	80 000	55%	44 000

Il est prévu qu'une partie du groupe cible principal du PRODER soit constituée de (i) bénéficiaires de projets achevés et en cours qui ont besoin d'appui pour consolider leur sécurité alimentaire et leurs activités de manière évolutive pour qu'ils mettent en place des entreprises agricoles; et (ii) de nouveaux bénéficiaires, issus des couches les plus pauvres de la population, afin de leur permettre de passer progressivement




de la seule concentration sur leurs besoins en matière de sécurité alimentaire à l'environnement des affaires dans le domaine agropastoral. Parmi les ménages visés, 55.730 (70%) seront nouveaux et 24.270⁷ (30%), seront des ménages issus de projets en cours ou achevés. Ces derniers recevront des appuis pour consolider leurs activités et atteindre un niveau de sécurité alimentaire leur permettant d'être éligibles pour la promotion des entreprises agropastorales.

L'atteinte des ménages ruraux pauvres dans les provinces ciblées reste faible (54 % des ménages pauvres doivent encore être atteints ; la pauvreté et la malnutrition restent élevées). Deux catégories de ménages sont prioritaires des interventions de PRODER. Ce sont : (i) les ménages avec peu d'accès à la terre, (ii) les ménages avec un peu plus d'accès à la terre et aux autres actifs et qui peuvent augmenter leur potentiel aux autres actifs productifs. La priorité sera donnée aux femmes chefs de ménages ou chef d'exploitation (36 -50 ans) issus de ces ménages. De même les jeunes (hommes et femmes) issus des ménages de même profil seront privilégiés pour améliorer leurs actifs et capacités en passant par l'incubation. Ils bénéficieront d'appuis à l'entrepreneuriat.

Pour leur préparation à l'entrepreneuriat, le PRODER propose trois parcours aux principaux bénéficiaires en l'occurrence les jeunes ; soit : (i) l'accélération pour les jeunes de la catégorie 1, (ii) l'incubation pour les jeunes des catégories 2 et 3 et (iii) l'intensification agricole durable pour les jeunes des catégories 4 et 5.

Les entreprises à promouvoir dans le programme seront regroupées en trois types :

- (i) MPER (micro et petites entreprises rurales) établies avec un besoin d'appui en formations complémentaires, études de marchés, renforcement du plateau technique, coaching ;
- (ii) Primo entrepreneurs individuels (jeunes pour l'essentiel) qui ont besoin d'un appui complet et soutenu dans le temps ;
- (iii) MPER (micro et petites entreprises rurales) collectives avec un besoin d'appui complet et de structuration.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des groupes cibles par parcours retenus.

⁷ Composition des 24,270 ménages: (1) 2400 ménages membres actifs des coopératives rizicoles gérant 8 marais aménagés/réhabilités par les projets (PRODEFI-II, PNSADR-IM, PROPA-O) ; (2) 3300 ménages membres actifs des coopératives laitières ; (3) 4000 ménages membres actifs de 4 mini rizeries ; (4) 13 000 ménages ayant bénéficié de bovins et porcins mais qui doivent être organisés en chaîne de solidarité communautaire bovine et EMER ; (5) 750 ménages membres de 5 unités de transformation de maïs ; (6) 820 ménages membres des microentreprises des jeunes et structures d'encadrement et de coaching des organisations de jeunes pour leur autopromotion.



Tableau 3 : Caractéristiques des bénéficiaires et parcours du PRODER

Catégories et Caractéristiques	Parcours	Cibles
<p><u>Catégorie 1</u> Jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15 à 35 ans) entrepreneurs, pleinement engagés dans des activités agropastorales et métiers connexes, dont les entreprises disposent de réels potentiels de croissance mais qui rencontrent des contraintes techniques ou financières qui limitent leur développement.</p> <p>Ils sont pleinement engagés dans les très petites entreprises agrosylvopastorales ou halieutiques (Caractérisées par un effectif de moins de 5 personnes) ou les petites entreprises agrosylvopastorales ou halieutiques (caractérisées par avec un effectif de 5 à 20 personnes)</p>	<p>Accélération : Processus pour accroître la compétitivité des entreprises et les accompagner face aux défis d'augmentation de la productivité, de la rentabilité, Sécurisation des approvisionnements, diversification des débouchés, financement, etc. L'accélérateur accompagne le porteur de projet sur des aspects techniques et managériaux pointus, lui permettant de croître de manière exponentielle.</p>	5 000
<p><u>Catégorie 2</u> Jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15 à 35 ans) vivant en milieu rural, n'ayant pas bénéficié de formation formelle dans les domaines agro-pastoraux, pratiquant ou non des activités de production agricole, avec un accès limité aux technologies agricoles modernes, aux marchés et aux services financiers</p>	<p>Incubation : processus favorisant l'émergence et la croissance d'entreprises agroalimentaires à haut potentiel afin qu'elles deviennent compétitives. Les incubateurs favorisent le développement de nouvelles idées en privilégiant l'innovation. Ils permettent aux jeunes de faire mûrir leur projet, tester leurs idées, les confronter au marché et les former aux bases de la gestion d'une entreprise.</p>	24 000
<p><u>Catégorie 3</u> Jeunes hommes (18-35 ans) et jeunes femmes (15 à 35 ans) diplômés de l'enseignement technique agricole ou non - y compris des jeunes de niveau post-primaire, secondaire ou supérieur - et souhaitant créer ou développer leurs entreprises agropastorales</p>	<p>Ce dispositif intégrera l'apprentissage y compris chez des entreprises référentes : des opportunités de formation de proximité accessible aux jeunes ruraux qui se forment durant une courte période, selon une approche méthodologique basée sur le « learning by doing » sur les itinéraires de production et de transformation des produits agroalimentaires.</p>	11 000
<p><u>Catégorie 4</u> Regroupera des ménages avec peu d'accès à la terre et aux autres actifs productifs. Des jeunes issus de ces ménages amélioreront leurs actifs et capacités</p>	<p>Intensification durable (Activités génératrices des revenus) à travers l'amélioration de l'accès à la terre, la vulgarisation et la promotion des innovations et itinéraires techniques pour</p>	33 000

<p>en passant par l'incubation et bénéficieront d'appuis à l'entrepreneuriat. C4a: sans terre et sans animaux, catégorie la plus vulnérable; (12 000) C4b: accès limité à la terre (<0.5 ha) et n'ayant pas d'animaux d'élevage; C4b': accès limité à la terre (0.51ha); (15 000) C4c: accès à la terre (1-2 ha) et quelques animaux à cycle court et de petits ruminants mais en nombre insuffisant pour subvenir à leurs besoins primaires (<5 caprines ou <3 porcins) ; (6 000)</p>	<p>l'amélioration de la sécurité alimentaire, l'augmentation de la productivité orientée vers le marché, la diversification des revenus et l'amélioration de la productivité du travail.</p>	
<p>Cette catégorie intégrera des femmes adultes (36-50 ans) et personnes vulnérables issues des petites exploitations familiales (0,4ha) ou des ménages ruraux à faibles revenus, moins connectés aux marchés, avec un accès très limité aux technologies et sans accès au financement. Ils s'engagent dans une activité génératrice des revenus (AGR) principalement pour en dégager une source de revenu de subsistance personnelle. Ils ne créent pas - et n'aspirent pas à créer - d'opportunités d'emplois pour des personnes extérieures à leur cercle familial proche</p>		
<p><u>Catégorie 4</u> Regroupera des ménages avec un peu plus d'accès à la terre et aux actifs et qui peuvent augmenter leur potentiel C5a : accès à la terre (>1 ha) et aux pâturages, pratiquant un élevage extensif avec des races locales; (4 000) C5b: accès à la terre et des animaux en stabulation permanente (3 000). Cette catégorie intégrera : Femmes adultes (36 à 50 ans) exerçant une activité économique non ou peu structurée, avec un accès relativement limité aux technologies et un faible accès au financement (souvent informel) ainsi que des femmes adultes alphabétisées/diplômées ou non, sous-employés ou sans emploi porteuses d'initiatives économiques et motivées, souhaitant s'engager à pratiquer l'agriculture comme business.</p>		7 000
<p>Total</p>		80 000

Tableau 4 : Répartition des bénéficiaires par catégorie (âge, genre et statut)

Catégories de groupes-cibles	Nombre de ménages	total (%)	Dont femmes adultes chef de ménage ou d'exploitation		Homme adulte		Homme jeune bénéficiaires des trois parcours		Jeune femme bénéficiaires des trois parcours		Total Jeunes		% jeunes		Peuples autochtones (Batwa)	
			%	bénéf	%	bénéf	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	bénéf
Nouveaux ménages bénéficiaires des interventions du PRODER	55730	70	50%	13932,5	50%	11146	50%	13932,5	50%	13932,5	27865	0,5	5%	2786,5		
Ménage issus des interventions des projets passés ou en cours et bénéficiaires des actions de consolidation	24270	30	50%	6 068	50%	4 854	50%	6067,5	50%	6067,5	12135	0,5	5%	1 214		
Total ménages cibles	80000	100	25%	20 000	20%	16 000	25%	20000	25%	20000	40000	0,5	5%	4 000		

Tableau 5 : Répartition des ménages issus à cibler dans les zones d'intervention des projets en cours ou achevés et ciblés pour des actions de consolidation

Ménages déjà bénéficiaires des projets en cours ou achevés et ciblés pour des actions de consolidation	Nombres
Ménages membres actifs des coopératives rizicoles gérant 8 marais aménagés/réhabilités par les projets (PRODEFI-II, PNSADR-IM, PROPA-O)	2.400
Ménages membres actifs des coopératives laitières	3.300
Ménages membres actifs de 4 mini rizeries	4.000
Ménages ayant bénéficié de bovins et porcins mais qui doivent être organisés en chaîne de solidarité communautaire bovine et EMER	13.000
Ménages membres de 5 unités de transformation de maïs ;	750
Ménages membres des microentreprises des jeunes et structures d'encadrement et de coaching des organisations de jeunes pour leur autopromotion	820
Total	24.270

Autres catégories de bénéficiaires. L'une des perspectives de développement rural envisagées à travers le PRODER est d'inscrire la démarche d'intervention en direction des publics cibles et l'ensemble des acteurs de l'écosystème entrepreneuriale et des filières/chaines de valeur appuyés dans un nouveau paradigme économique et commercial afin de mieux répondre aux différents enjeux de développement de l'entrepreneuriat rural et de promotion d'une agriculture orientés sur les priorités du marché national et des marchés sous régionaux. Cette perspective s'opérationnalisera à travers la promotion des modèles économiques innovants et des partenariats dynamiques et opérationnels avec des entités économiques plus performantes et/ou avec des entreprises agrégatives plus structurées susceptibles de servir de « tête de pont » dans la construction de ces partenariats. Les actions du projet à cet effet viseront les entités économiques référents (exploitant individuel ou collectif, petites, moyennes et grandes entreprises performantes) qui seront impliqués dans les 3 différents parcours retenus. Les appuis en direction de ces cibles de premier niveau passeront par le soutien au renforcement des dynamiques organisationnelles, des incitations diverses de manière à générer des résultats clés qui permettront l'atteinte des objectifs du projet en matière d'incubation-insertion des jeunes et des femmes. Le Projet appuiera également les acteurs de base des différentes filières ainsi que les fournisseurs de biens et de services divers y compris les animateurs conseillers de proximité. Ces acteurs d'appuis en particulier les animateurs conseillers de proximité ont pour rôle de coacher les jeunes entrepreneurs, d'accompagner l'ensemble des groupes cibles à se connaître et échanger sur les facteurs majeurs qui limitent leurs performances respectives et sur les possibilités de collaboration pouvant aider chaque catégorie d'acteurs à lever durablement ses contraintes. Le projet forme ces catégories d'acteurs afin d'accompagner les groupes cibles à maîtriser l'utilisation des biens et services et la gestion de leurs exploitations et des produits générés.

Structures publiques et privées.

Il s'agit en l'occurrence des entités administratives dont les services provinciaux et les centres communaux de développement agro-pastoral (CCAP). Par ailleurs, les chambres consulaires en particulier la chambre d'agriculture, la chambre des métiers, (c) les OSC, (d) les instituts de recherche et universités, (e) les structures privées et/ou confessionnelles de formations techniques dans le domaine agricole,

les institutions publiques et structures privées s'investissant dans la production, la certification et la diffusion/commercialisation des intrants agricoles et agropastorales y compris les semences, (f) les structures publiques et/ou privées en charge de la définition des normes d'hygiène et qualité des produits etc. Toutes ces structures qui apportent un soutien et services nécessaires pour le développement des filières de même que celles qui sont en charge de la formation professionnelle et de l'insertion des jeunes bénéficieront de divers appuis et de renforcement des capacités techniques et institutionnelles en fonction des services qu'ils apporteront aux acteurs des filières cibles du projet ou pour la conduite des activités qui seront menées dans le cadre du projet. A ce titre, ils sont des acteurs majeurs de soutien pour le développement des différentes chaînes de valeur et méritent des appuis et accompagnement particulier (à la demande) y compris les renforcements de capacité divers (formation, équipement et outils adaptés, etc.) pour une meilleure performance dans les services de proximité à fournir aux jeunes et aux femmes dans leur parcours entrepreneurial. Le PRODER touchera dans ce cadre environ 6% de personnes bénéficiaires de premier niveau.

Par des mécanismes de ciblage direct, le PRODER ciblera individuellement ou collectivement les personnes vulnérables et/ou marginalisées notamment les Batwa, les personnes vivant avec handicap en œuvrant à leur insertion dans les parcours répondant à leur profil et en fonction de la spécificité de leur besoin. Leur ciblage sera fait avec l'aide d'organisations expertes dans ce domaine.

L'exploitation des infrastructures socio-économiques à caractère communautaire (route, piste, magasin de stockage, marché réhabilité, etc.) profiteront à l'ensemble des acteurs impliqués dans les filières d'appui depuis la production, la transformation jusqu'à la commercialisation/la consommation des produits ainsi qu'à l'ensemble des populations de la zone d'intervention du projet.

Les effets d'entraînement sur la professionnalisation des jeunes des femmes permettront de toucher les actifs agricoles membres de leur ménage et bien au-delà. Avec les formations en leur direction et les activités à haute intensité de main d'œuvre, le nombre de jeunes bénéficiaires pourrait fortement augmenter.

Au regard de l'enjeu de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la ZIP, à travers les activités d'appui à la nutrition, le projet touchera quasiment l'ensemble des ménages de la zone d'intervention notamment les ménages avec des enfants de moins de 5 ans en situation de malnutrition (retard de croissance, carence en micronutriments). Le projet permettra également de toucher des MPER du fait de la nature spécifique de leurs activités (MPE positionnées sur des activités économiques à haute valeur nutritive).

Des activités de sensibilisations, d'éducation sensibles au genre intégrant des sensibilisations sur les Violences Basées sur le Genre ainsi que des activités de diffusion des textes sur les politiques permettront de toucher également l'ensemble des ménages de la zone d'intervention.

Globalement, à travers ses interventions le PRODER touchera environ 510.000 membres des ménages⁸. Cela se fera conformément à l'approche de catégorisation des ménages vulnérable⁹, adoptée par le Gouvernement et le programme-pays du

⁸ Calcul sur la base de 6 personnes par ménage en milieu rural en fonction de la taille moyenne du ménage dans le pays de 5,6 personnes

⁹ Il y a (5) catégories de ménages: C1: sans terre et sans animaux, catégorie la plus vulnérable; C2a: accès limité à la terre (<0.5 ha) et n'ayant pas d'animaux d'élevage; C2b: accès limité à la terre (0.5-1ha); C3: accès à la terre (1-2 ha) et quelques animaux à cycle court et de petits ruminants mais en nombre insuffisant pour subvenir à leurs besoins primaires (<5 caprines ou <3 porcins); C4: accès à la terre (>1 ha) et aux pâturages, pratiquant un élevage extensif avec des races locales; C5: accès à la terre et des animaux en stabulation permanente.

FIDA. Le projet à travers les appuis aux bénéficiaires directs contribuera à la création ou la consolidation d'environ 39 000 emplois décente et durable soit environ 1,6 emplois par entreprise. Ce chiffre représente 49% des bénéficiaires ciblés ou 70% des Promoteurs d'Initiatives Économique n'ayant pas créé ou consolidé d'entreprises et des PIE ayant fait faillite.

4. Objectifs généraux du PRODER

Le PRODER a pour objectif général de contribuer à la "Réduction de la pauvreté, amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales" de sa zone d'intervention

L'objectif de **développement** est d'améliorer les conditions de vie des communautés rurales à travers la promotion équitable et inclusive de l'entrepreneuriat des jeunes ainsi que d'un environnement propice au développement des entreprises agropastorales".

Les effets attendus : à travers cet objectif, le PRODER aura trois effets majeurs: (i) 7840 entreprises créées ou consolidées et développées par les jeunes ruraux ont créé des revenus et 39000 emplois décents et durables dans la zone d'intervention du programme grâce à la diversification et l'accroissement de l'offre des biens et de services de qualité; (ii) 40000 porteurs d'initiatives économiques et les entreprises à consolider améliorent leur accès aux terres pour l'agriculture et aux autres actifs productifs ainsi qu'aux infrastructures et équipements nécessaires au développement de leurs entreprises pour réduire la pénibilité du travail, améliorer la compétitivité et la productivité du travail, réduire pertes d'aliments et de nutriments ainsi qu'augmenter la commercialisation de produits sains, des produits de qualité et nutritifs; (iii) le cadre institutionnel et réglementaire est propice au développement de l'entrepreneuriat rural, grâce aux textes et règlements actualisés, traduits, produits et largement diffusés. Les principaux indicateurs de mesures de ces performances sont (i) entreprises viables survivant après trois ans créés ; (ii) Emplois décents et durables créés et/ou consolidés ; (iii) utilisation/ fréquentation des infrastructures de production et de mise en marché réhabilitées / construites ; (iv) les jeunes sans terres pour l'agriculture ayant accédé aux terres relevant du domaine public.

5. Objectifs spécifiques de la mission

L'objectif global de l'étude est de mener un diagnostic dans les bassins de production, de transformation et de commercialisation de la zone d'action du PRODER, et à base des résultats de ce diagnostic faire la description des caractéristiques socio-agro-économiques et environnementales des composants du milieu biophysique dans leur état actuel dans ces bassins, du niveau de sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, décrire les facteurs qui influencent les dynamiques de leurs transformations positifs ou négatifs, et faire des projections avec des actions à mener pour un meilleur état à moyen et long terme visant à vaincre la pauvreté, la malnutrition, l'insécurité alimentaire et à être résilient aux changement climatiques. Les produits de la mission devront ainsi (i) rendre compte des caractéristiques du milieu biophysique (sol, relief, végétation, paysages, faune, climat, hydrographie, écosystèmes, taux d'occupation par les activités humaines, zones protégées, fragilités environnementales, etc) support de la production agricole et cadre de vie, des êtres humains, animaux et plantes, (ii) de la structure de la population ou des communautés humaines comme force active productive et agent de production et de développement, (iii) des principales activités économiques et des emplois existant,

(iv) du niveau d'emploi ou du taux de chômage chez les jeunes en particulier, (v) des formes et de la dynamique des structures organisationnelles présentes dans lesquelles sont impliquées ou enrôlées les populations ou les ménages ruraux pour mieux répondre aux défis de production, de transformation et commercialisation pour le développement et la croissance économiques auxquels ils font face, (vi) des systèmes agraires en place, (vii) des systèmes de production agricoles et des métiers, de transformation et commercialisation des produits agricoles et des métiers existants, (viii) des actifs productifs ou infrastructures de production disponibles et du taux d'occupation ou d'exploitation de leurs capacités, (ix) de l'écosystème entrepreneuriat agropastoral et métier (nature et taille des entreprises existantes, services ou structures d'incubation ou d'accélération des entreprises, réseaux ou plates formes d'appui et d'encadrement au développement d'entreprises, etc), et (x), de tout élément et son niveau quantitatif et qualitatif caractérisant le milieu et l'environnement biophysique, la population avec ses structures organisationnelles et les activités humaines. Il s'agira ensuite en deuxième lieu d'évaluer les potentialités du milieu biophysique, de la force humaine productive et d'autres actifs productifs, les forces, facteurs ou paramètres du milieu qu'il faut valoriser ou mettre à profit pour le développement agropastoral inclusif se concluant par la création et le développement des micro, petites et moyennes entreprises agropastorales et halieutique pour les jeunes hommes et jeunes femmes tout en identifiant également les facteurs de freins, les contraintes et menaces qui peuvent handicaper le développement agropastoral et halieutique, l'épanouissement de l'écosystème entrepreneuriat en promotion et proposer des solutions ou des stratégies pour les surmonter.

L'exécution du PRODER se faisant suivant une approche de concentration des actions, le consultant (bureau, firme, etc) devra, au terme de son travail, classer les localités, zones ou sites suivant leurs dynamiques ou un potentiels d'intensification agrosylvopastorale et halieutique, des possibilités d'évolution ou de stimuler l'intensification de la production des activités agrosylvopastorales et halieutique, le potentiel de développement rural, des avantages comparatifs pour le développement des principales filières qui auront été identifiées et jugées prioritaires, des possibilités de densification des centres de rayonnement collinaires susceptibles d'évoluer vers les agropoles d'entreprises, la dynamique d'évolution de la carte de sécurité alimentaire et nutritionnelle, la dynamique des marchés, des conditions favorables à l'installation et l'insertion des jeunes, les possibilités d'extension de l'intervention du FIDA au Burundi pour couvrir les provinces/communes non suffisamment couvertes de manière à optimiser l'impact des interventions sur les cibles.

Cet objectif global se décline en quatre (4) objectifs spécifiques avec un résultat ou livrable attendu pour chacun :

1. Décrire les caractéristiques biophysiques du milieu et ses effets positifs ou négatifs en termes de potentiel agronomique (atouts et contraintes) et de fragilité ou risques de dégradations environnementales (érosion, couvert végétal, fertilité des sols, ravins, dessèchement, etc) ;
2. Décrire la situation socio-économique (activités, infrastructures de production, principales sources de revenus, structuration communautaire ou organisations des producteurs en place, emplois ruraux, chômage, profil socio-économique) des ménages des bassins versants/collines et ses possibilités d'amélioration avec un accent particulier sur la situation des jeunes, femmes, Batwa, personnes avec un handicap physiques, déplacés internes et autres personnes marginalisées ;
3. Inventorier et décrire les systèmes d'exploitation agricoles et d'élevage en place, dégager les principales filières ou chaînes de valeurs de chaque provinces ou

communes qui seraient à promouvoir et présenter leurs itinéraires techniques et les structures organisationnelles à mesure d'appuyer leur développement ; Eu égard aux situations constatées dans chaque bassin en termes de caractéristique physique du milieu et de ses potentialités agricoles, de la situation socioéconomique des populations et des chaînes de valeurs agricoles et des métiers porteurs de croissance à promouvoir, en fonction des objectifs et approches de mise en œuvre du PRODER et des critères énumérés au point 2.4 des présents TDRs en ce qui concerne les critères de choix des communes et collines d'interventions et d'autres critères présumés pertinents, classer les communes de la province et les collines de la commune suivant ces critères pour orienter les actions du PRODER dans les communes ou collines.

6. Périmètre des services.

Dans le cadre des objectifs fixés pour la mission, le bureau aura pour mandat général, l'identification des caractéristiques biophysiques, écologiques et environnementales des bassins versants/collines de la zone d'action du PRODER, la description de la situation socio-économique des ménages par catégories/profil de pauvreté dans les bassins versants /collines, l'inventaire et la description des organisations professionnelles /des producteurs existantes, décrire les caractéristiques pédologiques des sols de la zone et leurs aptitudes à la croissance ou au développement agricole offert par les aptitudes des sols, les cultures ou animaux d'élevage adaptés au milieu et attractifs pour l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes.

Les tâches spécifiques à accomplir sont :

- Décrire le milieu biophysique de chaque bassin et son influence sur le potentiel agricole et halieutique ;
- A partir des caractéristiques biophysiques identifiées, proposez des mesures appropriées de valorisation du potentiel agricole, pastoral et halieutique constatée et le type d'investissements à réaliser ;
- Identifier la place des hommes, des femmes, de jeunes, de batwa, d'handicapés physiques, de personnes déplacées, de retournés dans les filières et dans et dans les chaînes de valeurs présumées principales ;
- Pour les aménagements et autres infrastructures de production dans ces zones, identifier les facteurs qui militent en faveur des aménagements hydro agricoles (marais ou irrigation collinaire) ;
- Faire le diagnostic économique du milieu :
 - a) Identifier les filières et chaînes de valeurs porteuses de croissance dans le bassin par rapport à leur importance relative en sécurité alimentaire, en nutrition, en commercialisation ainsi que leur niveau d'organisation ou structuration ;
 - b) Cartographier les initiatives de valorisation de la production (dans et en dehors de la ferme) et les métiers connexes dans chaque bassin ;
 - c) Analyser le flux des produits agricoles (entrant et sortant) ainsi que la capacité des marchés locaux ;
 - d) Identifier le potentiel de commercialisation des principaux produits (agriculture, élevage, pêche, métier) rencontrés dans chaque bassin de commercialisation ;
 - e) Identifier les structures de développement (les privés, projets, etc) en lieu avec le PRODER présentes dans chaque bassin ainsi que les synergies ou complémentarités possibles ;

- f) A partir des résultats du diagnostic économique, proposer des actions visant à améliorer la situation en matière de production, de transformation et de commercialisation en tenant compte de la participation des jeunes, femmes, batwa, déplacés internes, retournés, réfugiés et handicapés physiques ;
 - g) Faire une classification des bassins de production, de transformation et de commercialisation par ordre des priorités
- Dans les communes ou collines/bassins ayant déjà reçues des aménagements et des infrastructures de post production, identifier les synergies et complémentarités d'activités à développer pour mieux les valoriser/exploiter et viser les infrastructures structurantes de production, de valorisation et de mise en marchés et stimuler le financement des initiatives privées génératrices d'opportunités d'emplois pour jeunes et femmes notamment sur les métiers et services de soutien non prise en compte par d'autres intervenants.

7. Résultats attendus

- ✦ le milieu biophysique de chaque bassin et son influence sur le potentiel agricole et halieutique est décrit et son potentiel de production, de transformation et de commercialisation des principaux produits (agriculture, élevage, pêche, métier/artisanat) rencontrés dans chaque bassin de commercialisation est identifié ;
- ✦ Une proposition des mesures appropriées de valorisation du potentiel agricole, pastoral et halieutique constatée et le type d'investissements à réaliser, à partir des caractéristiques biophysiques identifiées est produite ;
- ✦ Une classification des bassins de production, de transformation et de commercialisation par ordre des priorités est faite ;
- ✦ La place des hommes, des femmes, de jeunes, de batwa, d'handicapés physiques, de personnes déplacées, de retournés dans les filières et dans et dans les chaînes de valeurs présumées principales est identifiée ;
- ✦ Les initiatives de valorisation de la production (dans et en dehors de la ferme) et les métiers connexes dans chaque bassin sont cartographiés ;
- ✦ Le flux des produits agricoles (entrant et sortant) ainsi que la capacité des marchés locaux est analysé ;
- ✦ Les structures de développement (les privés, projets, etc) présentes dans chaque bassin en lieu avec le PRODER ainsi que les synergies ou complémentarités possibles sont identifiés ;
- ✦ A partir des résultats du diagnostic économique, des actions visant à améliorer la situation en matière de production, de transformation et de commercialisation en tenant compte de la participation des jeunes, femmes, batwa, déplacés internes, retournés, réfugiés et handicapés physiques sont identifiées ;
- ✦ les zones/collines/sites favorables à l'implantation des centres de rayonnement agricoles ou des centres naisseurs sont bien identifiés ;
- ✦ les intervenants sur les BV/Collines et leurs domaines d'intervention sont identifiés
- ✦ Le rapport de la mission est validé et disponible.

Pour atteindre les résultats, le bureau devra procéder comme suit :

- Le bureau présentera sa méthodologie de travail et, d'une manière indicative, exploitera les données secondaires disponibles pour chaque province/commune/colline/bassin versant et les complétera par des données primaires récoltées suivant différentes méthodes de triangulation. Entre autres, le bureau de Consultants rencontrera les représentants des

intervenants au niveau de chaque Colline/BV des communes de la zone d'intervention pour une journée pour discussion et collecte éventuelle des données complémentaires et en même temps pour une analyse approfondie des atouts, des contraintes et des approches de solutions chacun en ce qui le concerne à travers des réunions collinaires ou des focus group selon le choix du bureau. Il y aura également la possibilité d'une triangulation avec les différents rapports antérieurs produits dans ces domaines ;

- Le bureau produira un document d'étude des bassins ainsi qu'un plan de développement des chaînes des valeurs et métiers susceptible d'entraîner les différentes catégories de personnes sur une trajectoire de sécurisation alimentaire, nutritionnelle et économique. Le Document sera articulé sur les points suivants : (i) présentation générale, par objectif énoncé dans le point 3 des présents termes de référence (TDRs), des collines/BV dans les différentes provinces et communes de la province, (ii) démarche méthodologique pour le choix des zones/sites prioritaires d'intervention et l'élaboration du plan des filières de la colline/BV, (iv) Elaboration des plans de résilience du paysage, (v) stratégies de mise en œuvre des plans et (vi) les annexes.

8. Profil du consultant

8.1 Expérience du Cabinet

Le bureau devra avoir une expérience générale d'au moins cinq ans (5 ans) de travail avec les projets de développement rural ou institutions publiques de développement agricole, agro-alimentaire ou agro-business, prouvée par les statuts ou attestations de services rendus ;

Il devra aussi avoir une expérience spécifique dans la collecte de données de terrain ou dans les études notamment au niveau des communautés, prouvée par trois PV de validation /attestation de bonne exécution.

Il devra avoir également une capacité financière d'exécuter la mission, prouvée par un chiffre d'affaires moyen de deux cent millions de francs burundais (Bif 200.000.000) pour les trois dernières années par des états financiers certifiés par le fisc.

8.2. Qualifications et compétences du personnel clé à aligner

1. Chef de mission

❖ Qualifications

Le chef de mission devra avoir un diplôme (minimum BAC +5 ou équivalent en Agronomie, Agroéconomie, Zootechnie, génie rural, en médecine vétérinaire, en développement rural ou disciplines similaires.

❖ Expérience professionnelle

Le chef de mission devra avoir une expérience générale d'au moins 10 ans dans les projets/programmes/institutions publiques de développement agricole

Il devra également avoir une expérience spécifique en matière des études socio-économiques et agro-environnementales (trois références techniques prouvées par des rapports ou attestation de bonne exécution).

2. Expert en conservation des eaux, du sol et de gestion de l'environnement

❖ Qualifications

L'Expert en conservation des eaux, du sol et de gestion de l'environnement devra avoir un diplôme (minimum BAC +4 ou équivalent en génie rural, aménagements hydroagricoles ou dans des domaines similaires

❖ Expérience professionnelle

L'Expert en conservation des eaux, du sol et de gestion de l'environnement devra avoir une expérience générale d'au moins 8 ans dans les projets/programmes/institutions publiques de développement agricole.

Il devra aussi avoir une expérience spécifique en matière d'aménagement intégré des terroirs (trois références prouvées par trois rapports/attestation de bonne exécution)

3. Expert en agronomie

❖ Qualifications

L'Expert en agronomie devra avoir un diplôme (minimum BAC +5 ou équivalent en agronomie.

❖ Expérience professionnelle

L'expert en agronomie devra avoir une expérience générale d'au moins 12 ans.

Il devra également avoir une expérience spécifique en matière de conduite des cultures vivrières et de l'élevage (4 références techniques prouvées par des rapports, attestation de bonne exécution).

N.B : Le cabinet peut aligner un personnel d'appui, mais il ne fera pas objet d'évaluation.

9. Lieu et délai d'exécution

Le lieu d'exécution de la mission est les provinces d'intervention du PRODER et en cas de nécessité, dans les bureaux du PRODER.

La durée de la mission est de 60 jours ouvrables.

10. Services et équipements à fournir par le client

Le PRODER donnera au consultant toute documentation utile pour l'accomplissement de la mission.

11. Coordination de la mission

Etude de caractérisation de bassins de production/transformation

12. Services et équipements à fournir par le consultant

Le consultant est censé fournir durant l'exécution de la mission, son matériel informatique, ses véhicules pour le déplacement de son personnel.

Fait à Bujumbura,..... /...../2024

LE COORDONNATEUR DU PRODER

Côme NTIRANYIBAGIRA